

 <p>COMMUNE DE ROBION Arrondissement d'APT</p>	<p style="text-align: right;">DE 2022-079</p> <p style="text-align: center;">EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE ROBION</p> <p style="text-align: center;">SÉANCE du 06 décembre 2022</p>
---	--

L'an deux mil vingt-deux et le six décembre à dix-huit heures trente minutes, le CONSEIL MUNICIPAL de cette commune régulièrement convoqué le 30 novembre 2022, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick SINTES, Maire.

Présents : Guy HOAREAU, Danielle MARROU, Marc VALERO, Monique JOANNY, Laurent MARIANELLI, Marie-José SCHREIDER, Gwénaél LOUAISEL, Marylise GEORGEN, Michel NOUVEAU, Alain LARGERON, Marie-José MONFRIN, Bernard BOUDOIRE, Syndie FABRE, Franck STARON, Florian MOLLIEUX, Christine NALLET, Bijan AZMAYESH, Séverine BERGERET, Noël STEBE, Jean-Yves RICHAUD, Samuel PAGNETTI, Jean-Noël JAUBERT
Absents excusés : Jean-Claude VASSOUT, Odile MOUGEOT, Olivia HILAIRE, Valérie MOUTTE
Pouvoir de : Jean-Claude VASSOUT à Patrick SINTES, Odile MOUGEOT à Danielle MARROU, Olivia HILAIRE à Gwénaél LOUAISEL, Valérie MOUTTE à Jean-Yves RICHAUD
Secrétaire de séance : Marie-José SCHREIDER

4.1.1 - Création de poste permanent – Modification du tableau des effectifs

Monsieur le Maire expose :

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment ses articles L313-1 et L332-8,

Vu le budget,

Vu le tableau des emplois et des effectifs,

Conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction Publique, susvisé les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Considérant qu'il appartient à l'organe délibérant de la collectivité sur proposition de l'autorité territoriale, de créer, transformer ou supprimer des emplois permanents à temps complet et/ou à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services de la commune.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de modifier le tableau des effectifs communaux en créant au 16 décembre 2022 l'emploi suivant :

- Un poste d'animateur, à temps complet 35/35°

Car il s'avère indispensable de remplacer un agent en départ pour mutation.

En effet, un départ pour mutation a eu lieu sur un poste de responsable de service et il s'avère indispensable pour le bon fonctionnement du service d'assurer le remplacement de l'agent. Le métier nécessite une technicité et expertise particulière. Des fonctions d'encadrement d'agent d'exécution seront demandées.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité (23 présents + 4 pouvoirs),

Approuve à compter du 16 décembre 2022 la création ainsi que la modification du tableau des emplois et des effectifs :

- D'un poste d'animateur, à temps complet 35/35°

Inscrit au budget les crédits nécessaires à la rémunération des nommés dans les emplois.

Autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes relatifs à ce dossier

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an que dessus.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

084-218400992-20221207-DE_2022_079-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/12/2022

Pour extrait certifié conforme,
ROBION, le 07 décembre 2022
Le Maire,
Patrick SINTES



La secrétaire de séance
Marie-José SCHREIDER

A handwritten signature in black ink, which appears to read "Schreider", written in a cursive style.